

Niveaux validés pour les diplômés du CFPE

Si la demande en matière de formation a évolué, aboutissant à la création de nouveaux services (voir ci-dessous), les besoins de reconnaissance et de valorisation des niveaux obtenus n'ont, eux, jamais été plus actuels. Utilisées comme référence dans les offres d'emploi, les formations du CFPE permettent aux diplômés de faire valoir leurs compétences dans tous les projets qu'ils créent et défendent. Félicitations aux diplômés de l'année 2018 !



Des formations qui évoluent

En 2019, le CFPE a changé d'identité visuelle. Des pictogrammes (quatre, un pour chaque niveau) ont également été créés afin de permettre aux diplômés de valoriser cette reconnaissance sur leur CV, les formations étant utilisées comme référence dans les offres d'emploi.

Depuis 2015, plusieurs réglementations et normes en éclairage ont été révisées, les arrêtés nuisances lumineuses du 27 décembre 2018 constituant la dernière publication en date. Des obligations qui appellent à des investissements lourds et qui nécessitent une nouvelle ingénierie, aussi bien dans les collectivités que chez les acteurs économiques. Cette nouvelle ingénierie touche tous les niveaux de compétence : technico-commerciaux et techniciens territoriaux (niveau Base du CFPE), bureaux d'études et ingénieurs des villes (niveau Maîtrise du CFPE) ... mais aussi tous les domaines : simulations visuelles et logiciels, appareillages et réseaux d'alimentation... (niveau Perfectionnement du CFPE). Ces compétences pluridisciplinaires, les formations du CFPE, dont les contenus ont été mis à jour afin d'intégrer ces nouvelles méthodes et obligations, sont les seules à pouvoir vous les enseigner.

Diplômés Initiation en éclairage

Yves RAGUIN, FNCCR - Cécile ERNST, SAMMODE - Guillaume DAUDE - Mathieu HENAULT, INEO NORMANDIE - Geoffrey GRELET, SEGIC INGENIERIE

Diplômés Base en éclairage intérieur

Adeline ALAVOINE, QUATTROBI - Nicolas LEGAY, DLS - Arnaud TEISSONNIER, DLS - Anne DUMONT, EDF - Naïs FIORE, FEUKA LUMINAIRES - Laura SALIDO LOPEZ, ZUMTOBEL LUMIERE SA

Diplômés Base en éclairage extérieur

Isabelle ALLASIA, EIFFAGE ENERGIE - Aurélien BOYER, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES - Alexandre BRIE, Ville de Besançon - Benoît COUTURIER - Thomas DEY, RAGNI SAS - Romain COCCIA, GAZ ELECTRICITE DE GRENOBLE - Joffrey GIRARD, IFSTTAR - Aurélien GOUSSET, TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE - Paul LEFNO, GEWISS France - Gabriel KUNTZMANN, TRILUX France - Alice LEMASSON, MAIRIE DE CHERBOURG - Yann LEBOUTEILLER, SDEC ENERGIE - Franck MOUTON, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES - Frédéric MULLER, ENES - Garry PISIOU, Sy.MEG - Aurélien ROUPSARD, SDEC ENERGIE - Céline VILLA, IFSTTAR

Jeunes talents

Le CFPE a noué des partenariats avec les établissements d'enseignement, permettant aux étudiants réussissant les examens de bénéficier des équivalences de niveaux AFE dès leur insertion sur le marché professionnel.

Dans le cadre du partenariat noué avec l'IUT de Rouen, et plus particulièrement la Licence Professionnelle Performance Énergétique et Environnementale des Bâtiments, **des certificats de capacité en éclairage / Base en éclairage** ont été remis à :

Paul ARRICHIELLO - Frédéric BARBIER - Alexandre DAUDON - Guillaume IGUAL - Benoît POTTIE - Valentin TILLY - Kataleen VERDIN.

Les diplômés ont réussi l'examen, constitué de quatre épreuves :

- une épreuve de questions de cours et photométrie
 - un projet de dimensionnement d'éclairage intérieur ;
 - un projet de dimensionnement d'éclairage routier ;
 - un projet individuel de modélisation sur logiciel (DIALux) d'une solution d'éclairage intérieur avec calcul d'UGR, calcul d'éclairement au poste de travail, calcul d'éclairement verticaux, apports de lumière naturelle et calcul de Facteur de lumière du jour, estimation des consommations d'énergie électrique, etc.
- La délivrance de la certification nécessite d'obtenir au moins la note de 12 sur 20 à chacune des quatre épreuves. Le module de formation a une durée de 28 heures de cours, TD et TP.

De nouveaux services

Afin de répondre au plus près des besoins, de nouveaux services ont été mis en place par le CFPE :

- **La validation des acquis en éclairage (VAE)**, à partir de septembre 2019, qui permet de valider son niveau sans avoir à suivre de formation.
- **Les formations en ligne**, courtes, qui permettent d'acquérir des compétences opérationnelles : **répondre de façon rapide et pertinente à un appel d'offres / une consultation, remplir un dossier CEE...** Autant de compétences nécessaires sur le terrain tous les jours, d'autant plus que la réglementation nuisances lumineuses **a déjà commencé à impacter ces appels.**
- **Un nouvel espace dédié au réseau professionnel** : offres d'emploi, de stage, nominations...